

## Proposition 5 : SEV

### «Ramenez-moi à la maison en toute sécurité»: davantage de sécurité sur le chemin du travail

Le congrès féministe demande à l'USS d'aborder auprès des autorités politiques, de la société et des entreprises le thème de la sécurité sur le chemin du travail en cas de travail en équipes. Il s'engage en particulier pour:

- une évaluation des risques à la place de travail, y compris les trajets individuels pour se rendre au travail;
- des concepts de sécurité répondant aux besoins des femmes pour les tours du matin, du soir et de nuit, y compris lors des trajets pour se rendre au travail;
- que les employeurs ainsi que les partenaires sociaux et les autorités conçoivent des solutions et des propositions afin que les employé-es puissent se rendre en sécurité au travail ou à la maison, également dans les tours du matin, du soir ou de nuit.
- prendre en considération la question de la sécurité du trajet entre le domicile et la place de travail lors de la mise en place de l'infrastructure publique et opérationnelle, ainsi que la planification des espaces libres, des places de parc, des éclairages et du soutien technique;
- communiquer de manière proactive les offres de soutien aux victimes de violence, ainsi que former les responsables du personnel et les sensibiliser à cette thématique.

Afin que ces mesures soient appliquées, l'USS collabore avec les unions syndicales cantonales et urbaines, ainsi que les associations. L'USS prépare notamment une documentation et des recommandations pouvant être utilisées lors des négociations avec les entreprises.

### Exposé des motifs

L'obligation de l'employeur d'assurer la protection de la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses sur le lieu de travail est reconnue par la société et ancrée juridiquement dans la Loi sur le travail (LTr) et les ordonnances correspondances (OLT), la Loi sur l'assurance-accidents (LAA) ainsi que l'Ordonnance sur la prévention des accidents (OPA). Par contre, en Suisse la législation en matière de sécurité n'englobe le chemin du travail que dans certains cas exceptionnels. Pour la plupart des employeurs, le devoir de protection se termine lorsque les employé-es quittent leur lieu de travail. Ceci est particulièrement problématique pour celles et ceux qui travaillent dans les tours du matin, du soir et de nuit. Pendant la nuit, il y a moins de gens dehors, les places de parc et les parkings sont parfois mal éclairés ou isolés, les transports publics sont limités et les trajets de nuit dans les trains non accompagnés et les taxis comportent également des risques. C'est pourquoi, le personnel se rendant au travail pendant la nuit - ou en repartant - est davantage exposé à la violence et aux menaces de violence que pendant la journée et craint pour sa propre sécurité. Les études montrent que les jeunes femmes, les personnes queer et les femmes avec un parcours de migration se sentent particulièrement en danger sur le trajet entre leur domicile et leur lieu de travail. Même si elles ne sont pas victimes d'actes de violence, leur sentiment d'insécurité et de menace a des répercussions sur leur santé ainsi que leur bien-être et limite leur liberté de mouvement. C'est pour ces raisons qu'un engagement syndical vigoureux et des mesures efficaces de la part des employeurs ainsi que du politique sont indispensables afin de garantir la sécurité sur le chemin du travail.

**Avis de la Commission féministe de l'USS : accepter****Exposé des motifs de la Commission féministe de l'USS**

Garantir la sécurité au travail est une obligation importante des employeurs. A cet effet, la prise en compte des aspects sécuritaires du trajet depuis le lieu de domicile jusqu'au lieu de travail doit faire l'objet de négociations par les fédérations dans chaque branche concernée. Les fédérations ont aussi la possibilité de collaborer avec Movendo pour développer les connaissances et compétences nécessaires. Le rôle de l'USS est un rôle de soutien aux fédérations, au cas par cas, selon les réalités dans leurs branches. Comme il s'agit d'une thématique sur laquelle les syndicats ont encore relativement peu travaillé, la commission féministe se chargera de faciliter les premiers échanges à ce sujet entre les fédérations.